

Dimanche 15 mars

**Un seul tour, un seul vote,
un seul bulletin**

**Dynamiques pour Neuilly
Mieux vivre ensemble**



Mesdames, Messieurs,

Dimanche 15 mars 2020, vous serez amenés à choisir votre nouvelle équipe municipale. A ce titre, nous vous rappelons qu'il n'y aura qu'un seul tour de scrutin. Il faut donc vous mobiliser car ce sera le seul jour pour vous prononcer.

Nous vous informons que toutes les mesures de protection contre le CORONAVIRUS ont été prises pour que vous puissiez voter dans de bonnes conditions sanitaires.

Il y a quelques jours, vous avez pu prendre connaissance de notre programme dans lequel se trouve beaucoup d'idées et de projets qui sont, avant tout, des mesures et des décisions de bon sens sans engagement financier.

A l'inverse, **nous avons plusieurs projets phares qui exigeront une capacité de financement suffisante.** C'est pourquoi, dès notre élection, **nous commanderons un audit financier afin de savoir très exactement ce que nous pourrions faire concrètement** sur la durée de notre mandat.

Nous sommes réalistes et pragmatiques, nous prioriserons par ordre les projets qui apparaissent les plus urgents pour vous. L'ensemble de nos actions fera l'objet de réunions publiques autant de fois que nécessaire afin de vous informer au mieux.

Lors de notre campagne électorale, nous vous avons présenté notre programme au moyen d'arguments réalistes et concrets que vous pouvez consulter sur notre site internet www.neuillyenthelle2020.fr

En tant que liste d'opposition, nous vous avons également expliqué, sur la base de documents officiels, les choix, les priorités ou les projets de la liste de la majorité municipale sortante qui ont été soit des erreurs politiques, soit des décisions prises en dépit du bon sens.

Ainsi, le rapport d'analyses sur le plan local d'urbanisme de la majorité sortante, réalisé par un cabinet d'architectes, confirme bien la possibilité de la poursuite d'une sur-urbanisation de Neuilly-en-Thelle à hauteur de 4000 habitants d'ici à 2022 et non 2030 et potentiellement jusqu'à plus de 7000 habitants d'ici à 2030 si la majorité actuelle est réélue et poursuit son PLU voté en 2008.

De la même manière, les documents officiels issus des données de la Direction générale des Collectivités territoriales et du Ministère de l'Économie et des Finances confirment l'augmentation des impôts locaux totaux de Neuilly-en-Thelle depuis plusieurs années même si la taxe d'habitation reste stable !

Si vous ne souhaitez pas que la course à la bétonisation continue, que la surpopulation se poursuive sans aucune infrastructure (écoles, commerces, cantine, stationnements, etc.) alors vous n'avez qu'un seul choix le 15 mars, c'est de voter pour nous.

Notre équipe est composée de personnes compétentes dont l'expérience professionnelle servira à la bonne gestion et au bon développement de notre commune.

Nous comptons donc sur votre soutien et votre vote afin de démontrer que nous pouvons faire mieux pour vous et notre commune.

D'avance merci.

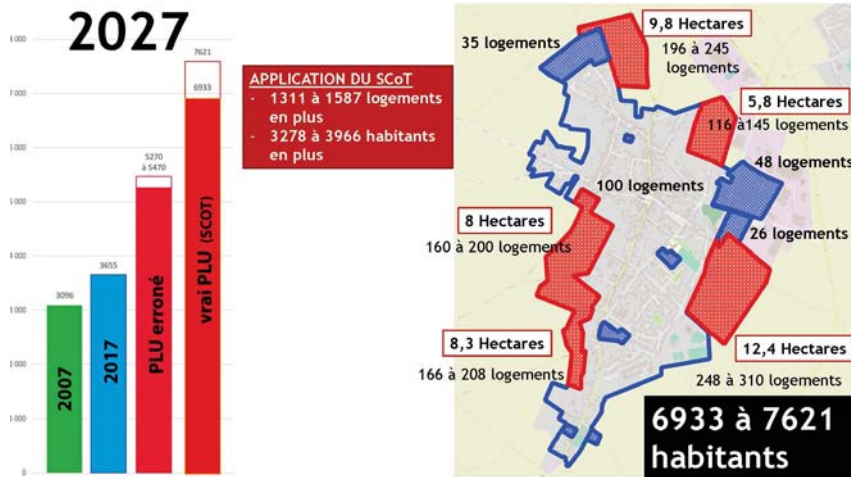
Bien cordialement
Denis Saco

Dimanche 15 mars 2020

Un seul tour, un seul vote, un seul bulletin

Dynamiques pour Neuilly - Mieux vivre ensemble

Dites STOP à la bétonisation à outrance !



Les chiffres et les zones constructibles sont des informations officielles issues du rapport d'analyses du Plan Local d'Urbanisme de la majorité sortante.

Si le PLU indique des zones comme caduques, la loi ALUR précise que « Si effectivement au bout de 9 ans les zones classées 2AU n'ont fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière elles seront considérées comme zones naturelles ou agricoles. Néanmoins, la loi précise aussi qu'elles pourront être réouvertes à l'urbanisation par une procédure de révision du PLU. Le fait de les maintenir en l'état dans le PLU laisse la possibilité à la majorité sortante, après les élections, de les remettre en urbanisation

Chiffres INSEE 2017 : 3655 habitants - Taux de croissance : 6% et non 1% (2016 : 3448 habitants - 2017 : 3655 soit + 217)

Dites STOP à une gestion dépensière

Sur la base des chiffres officiels communiqués par la Direction générale des Collectivités territoriales et le Ministère de l'Économie et des Finances, la majorité municipale sortante est notée 5/20 pour sa mauvaise gestion de ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, l'association indépendante « l'argus des communes » qui travaille avec les élus et les parlementaires classe le maire sortant, candidat sur la liste de la majorité, comme dépensier.

Toutes ces informations sont vérifiables et gratuites sur le site « <https://arguscommunes.touscontribuables.org> »

NOTE D'APRÈS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Argus de Contribuables

Montant des dépenses par habitant en 2018 :

Associés

843 €

Evaluation de la commune d'après ses dépenses

Médiane des communes de même taille :

648 €



Les données analysées dans l'Argus des Communes de Contribuables Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances. L'année 2019 est en cours de traitement et 2020 ne sera disponible qu'en 2021. 2018 est l'année de parution la plus récente.

LES DONNÉES BUDGÉTAIRES DEPUIS 2014 : DÉPENSES, PRÉLÈVEMENTS ET DETTE

Les impôts et taxes sont à la fois prélevés sur les habitants et sur les entreprises. La tendance est calculée sur les valeurs de la commune seule.

Tendance de la période



Fiscalité locale / Prélèvements

Tendance depuis 2014 : 2.2% / an

Euros par habitant	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts locaux totaux de la commune	434	451	462	469	473
Impôts locaux totaux de commune + intercommunalité	526	547	578	588	594
Part de l'impôt de l'intercommunalité sur l'impôt total	nc	nc	nc	nc	22,1%

Comparatif Argus des Communes pour l'année 2018

NEUILLY-EN-THELLE	5/20
CHAMBLY	8/20
CROUY-EN-THELLE	11/20
MESNIL-EN-THELLE	16/20
DIEUDONNE	10/20
ERCUIS	12/20
FRESNOY-EN-THELLE	12/20
MORANGLES	15/20
BORNEL	13/20

Vu, les candidats

Imprimerie TPI SAS 34 rue Jean Lefebvre 95530 LA FRETTE SUR SEINE

315105395 RCS Pontoise - code APE 1812Z

Ne pas jeter sur la voie publique

